

Évaluation Initiale aux formations permis B sur véhicule

Objectifs :

- Évaluer le niveau d'un élève à la conduite d'un véhicule de catégorie B ;
- Déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires avant une présentation à l'examen pratique ;
- Répondre à l'obligation réglementaire des articles L213-2 et R213-3 du Code de la Route.

Public concerné et prérequis :

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie B (moins de 3,5 T),
- Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :
 - Au moins 15 ans, souhaitant débiter une formation dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite,
 - Au moins 17 ans, souhaitant débiter une formation traditionnelle,
 - Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation à la conduite supervisée,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

Avertissement :

- Selon les articles R213-2 et R213-3 du Code de la Route, l'évaluation du niveau du candidat avant l'entrée en formation est obligatoire, tout comme le nombre prévisionnel d'heures de formation devant être précisé dans le contrat.

Modalités et délais d'accès :

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 15 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

Moyens humains :

- Enseignants titulaires du BEPECASER ou du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : CHAMBRILLON Franck.

Moyens d'évaluation :

- Véhicule école équipé de doubles commandes (manuel ou automatique).
- Support numérique d'évaluation initiale.

Thèmes évaluation :

Évaluer le niveau de l'élève :

- D'expérience en conduite (la route, la signalisation, la mécanique du véhicule et les motivations),
- De détection du risque en situation de conduite,
- Sur l'installation au poste de conduite,
- À comprendre et à mémoriser des consignes ainsi qu'à se corriger.

Modalités d'évaluation :

- L'évaluation s'articule autour de questions orales et de tests pratiques sur le véhicule. La fiche d'évaluation initiale fait apparaître :
- Les notes obtenues par critères,
- Le score total,
- Le nombre d'heures de formation proposé,
- Le nom et la signature du formateur,
- Il sera annexé au contrat.

Effectifs :

- Une personne par véhicule (évaluation individuelle).

Horaires :

L'heure d'évaluation pourra être proposée durant les horaires suivants :

- Mardi : 8h-12h/13h-19h
- Mercredi : 8h-12h/13h-19h
- Vendredi : 8h-12h/13h-19h
- Samedi : 8h-12h

Durée de l'évaluation :

- 55 minutes

Tarifs :

- Evaluation sur boîte de vitesses manuelle : 45€
- Evaluation sur boîte de vitesses automatique : 50€

Auto-école du Perrey

3 rue du Perrey/10370 Villenauxe la Grande

Téléphone : 03.25.25.10.67

Agrément : E 0201001510

Horaires d'ouverture du bureau :

Mercredi : 15h-19h

Vendredi : 15h-19h

Samedi : 10h-12h